
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles tenue à huis clos et par visioconférence le lundi, 22 mars 2021 à 19 h, à la salle du caucus.

PRÉSENTS :

M. Réjean Porlier - Maire

Les conseillères et les conseillers sont présents par visioconférence

M. Gervais Gagné - Conseiller De Sainte-Marguerite

Mme Guylaine Lejeune - Conseillère De Ferland

M. Jean Masse - Conseiller De l'Anse

M. Denis Miousse - Conseiller De Marie-Immaculée

Mme Élisabeth Chevalier - Conseillère De Mgr-Blanche

Mme Charlotte Audet - Conseillère De Jacques-Cartier

M. Michel Bellavance - Conseiller De Sainte-Famille

M. Dominic Elsliger-Ouellet - Conseiller De Moisie - Les plages

ABSENT(S) :

Mme Marie-Claude Quessy-Légaré - Conseillère Du Vieux-Quai

AUSSI PRÉSENTS :

M. Patrick Gwilliam - Directeur général

Me Rebecca Monaco - Greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Réjean Porlier, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

**RÉSOLUTION N° 2103-155
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

**RÉSOLUTION N° 2103-156
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles du 8 mars 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles soit approuvé tel que rédigé.

RÉSOLUTION N° 2103-157
COMPTES À PAYER - LISTE DU 5 AU 18 MARS 2021 : DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer pour la période du 5 au 18 mars 2021 au montant de 1 663 634,02 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

RÉSOLUTION N° 2103-158
COMPTES SPÉCIAUX - LISTE DU 5 AU 18 MARS 2021 : APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles approuve les comptes spéciaux pour la période du 5 au 18 mars 2021 au montant de 302 392,51 \$, la trésorière de la Ville étant autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

RÉSOLUTION N° 2103-159
RAPPORT SUR LES AUTORISATIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 17 MARS 2021 : DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 4 au 17 mars 2021 totalisant 44 380,35 \$ soit déposé au conseil.

RÉSOLUTION N° 2103-160
APPEL D'OFFRES N° ACH300-118 « ACQUISITION DE FERTILISANTS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2021 » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 17 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ACH300-118 « Acquisition de fertilisants pour l'entretien des parcs et espaces verts pour l'année 2021 » soit accordé aux plus bas soumissionnaires conformes, et ce de la façon suivante :

- Groupe A (Engrais) à Distributions JRV pour la somme de 18 912,00 \$, taxes applicables en sus;
 - Groupe B (Chaux) à Distributions JRV pour la somme de 2 000,00 \$, taxes applicables en sus;
 - Groupe C (Fertilisants biologiques) à Entreprise P&B pour la somme de 6 523,92 \$, taxes applicables en sus.
-
-

RÉSOLUTION N° 2103-161

APPEL D'OFFRES N° ACH500-411 « LOCATION DE VÉHICULES POUR LA SAISON ESTIVALE 2021 » : REJET

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles rejette la soumission reçue pour l'appel d'offres n° ACH500-411 « Location de véhicules pour la saison estivale 2021 » étant donné sa non-conformité.

QU'il soit procédé à un autre appel d'offres pour l'obtention de soumissions.

RÉSOLUTION N° 2103-162

APPEL D'OFFRES N° ACH1100-470 « SERVICE DE TRANSPORT DE CONTENEURS TRANSROULIERS POUR LE FONCTIONNEMENT DES AIRES DE RÉCEPTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SECTEURS DE GALLIX, CLARKE ET MOISIE » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport en date du 11 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ACH1100-470 « Service de transport de conteneurs transrouliers pour le fonctionnement des aires de réception des matières résiduelles des secteurs Gallix, Clarke et Moisie » soit accordé aux plus bas soumissionnaires conformes de la façon suivante, le tout selon l'option B, soit une durée de trois (3) ans, s'échelonnant du 18 mai 2021 au 13 mai 2024 pour le secteur Gallix, et du 13 mai 2021 au 13 mai 2024 pour les secteurs de Clarke et Moisie :

Secteur	Adjudicataire	Montant*
GALLIX	Location Tempête	101 025 \$
CLARKE	Location Tempête	50 070 \$
MOISIE	Nettoyage et Maintenance Lévesque inc.	76 305 \$

* taxes applicables en sus

RÉSOLUTION N° 2103-163

APPEL D'OFFRES N° ACH1100-471 « REMPLACEMENT ET ENTRETIEN D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE » : APPROBATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE LA GRILLE DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour le remplacement de son système téléphonique actuel, qu'elle désire remplacer par un système téléphonique IP, et qu'elle exige également le service de professionnels afin de réaliser l'installation et la mise en service de ce nouveau système ainsi qu'un contrat de service d'une durée de trois (3) ans s'y rattachant;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 11 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appel d'offres n° ACH1100-471 « Remplacement et entretien d'un système téléphonique », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2103-164

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-400 « RÉFECTION DE LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE AU PARC BOIS-JOLI AU SECTEUR FERLAND » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 10 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune

APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-400 « Réfection de la passerelle piétonnière au parc Bois-Joli au secteur Ferland » soit accordé à Les Constructions BLH (1997) Inc. pour la somme de 65 750 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette acquisition soient puisées à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement ».

RÉSOLUTION N° 2103-165

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-500 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX 2021 » : APPROBATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE LA GRILLE DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels pour effectuer le contrôle qualitatif de matériaux pour les travaux municipaux 2021;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 9 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance

APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appel d'offres n° ING-2021-500 « Services professionnels pour le contrôle qualitatif de matériaux pour les travaux municipaux 2021 », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2103-166

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-600 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS ET BORDURES 2021 » : APPROBATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE LA GRILLE DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels pour effectuer le contrôle qualitatif de matériaux pour les travaux de pavage, trottoirs et bordures 2021;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 9 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné

APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appel d'offres n° ING-2021-600 « Services professionnels pour le contrôle qualitatif de matériaux pour les travaux de pavage, trottoirs et bordures 2021 », lequel système valant comme si ici au long reproduit

RÉSOLUTION N° 2103-167
APPEL D'OFFRES N° ING-2021-1400 « RÉFECTION DE LA MARQUISE DU CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF À SEPT-ÎLES » : REJET

CONSIDÉRANT le rapport du 10 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles rejette la soumission reçue pour l'appel d'offres n° ING-2021-1400 « Réfection de la marquise du Centre socio-récréatif à Sept-Îles », étant donné l'écart important entre l'estimé et le montant soumissionné.

QU'il soit procédé à un autre appel d'offres pour l'obtention de soumissions.

RÉSOLUTION N° 2103-168
APPEL D'OFFRES N° ING-2021-1600 « ENTRETIEN DES STATIONS DE POMPAGE D'ÉGOUT DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 18 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-1600 « Entretien des stations de pompage d'égout de la Ville de Sept-Îles » soit accordé à Allen Entrepreneur général inc. pour des honoraires de 370 376,50 \$, taxes applicables en sus, selon l'option B, pour une durée de cinq (5) ans, s'échelonnant du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026.

RÉSOLUTION N° 2103-169
APPEL D'OFFRES N° ING-2021-2800 « ANALYSE DES BESOINS ET SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA MODIFICATION DES INSTALLATIONS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 17 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-2800 « Analyse des besoins et services d'ingénierie pour la modification des installations au lieu d'enfouissement technique (LET) » soit accordé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit TR3E Experts-conseils inc. pour des honoraires de 33 950 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient puisées à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement ».

RÉSOLUTION N° 2103-170

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-2900 « SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE RECOUVREMENT FINAL DES CELLULES 13 ET 15 AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-2900 « Services professionnels en ingénierie pour le recouvrement final des cellules 13 et 15 au Lieu d'enfouissement technique » soit accordé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit WSP Canada inc. pour des honoraires de 27 550 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient financées de la façon suivante :

- Un montant de 25 153 \$ à financer par les activités d'investissement;
- Un montant de 2 397 \$ par une contribution du Conseil de bande selon l'entente relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique dont la quote-part est établie à 8,7 %.

RÉSOLUTION N° 2103-171

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-4400 « SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX USÉES » : APPROBATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE LA GRILLE DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles requiert des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis en vue de procéder aux travaux de remplacement du dégrilleur actuel par un système de dégrillage fin muni d'ouvertures d'au plus 6 mm, de compacteurs et d'équipement d'ensachage des résidus de dégrillage;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 10 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appel d'offres n° ING-2021-4400 « Services professionnels en ingénierie pour le remplacement du dégrilleur de la station épuration des eaux usées », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2103-172

CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC DES RAPIDES – AJOUT DE DEUX BLOCS SANITAIRES : MANDAT ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la municipalité de procéder à la mise à niveau des installations du Centre plein air du lac des Rapides;

CONSIDÉRANT QUE la firme DMG Architecture a soumis une offre de services professionnels afin de procéder au volet architecture de la mise à niveau des installations et l'ajout de deux nouveaux blocs sanitaires au Centre de plein air du Lac des Rapides;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 12 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles mandate la firme DMG Architecture pour la somme de 12 806,25 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour les services d'architecture dans le cadre de la mise à niveau des installations sanitaires du Centre de plein air du lac des Rapides.

QUE les sommes nécessaires au financement de ce mandat soient puisées à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement ».

RÉSOLUTION N° 2103-173
POLITIQUE DE GOUVERNANCE - ACCOMPAGNEMENT DES CORPORATIONS MANDATAIRES :
MANDAT ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles souhaite accompagner les corporations municipales dans la mise à jour de leurs documents administratifs y incluant la refonte de leurs règlements généraux;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques datée du 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 (2.3°) de la Loi sur les cités et villes, qui permet de conclure de gré à gré un contrat de services avec un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 17 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles octroie, de gré à gré, à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques un mandat d'accompagnement en matière de gouvernance des corporations et organismes suivants :

- Corporation de protection de l'environnement
- Corporation touristique
- Corporation de transport adapté
- Développement Économique Sept-Îles
- Salle de spectacle Jean-Marc-Dion
- SPCA
- Corporation du Vieux-Quai en fête
- Destination Sept-Îles Nakauinanu
- Jardin du Ruisseau Bois-Joli
- Musée régional de la Côte-Nord
- Station de ski Gallix

le tout selon les termes de la proposition datée du 17 mars 2021 pour des honoraires de 39 400 \$, taxes en sus.

QUE les sommes nécessaires au financement de ce mandat soient puisées à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement ».

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

RÉSOLUTION N° 2103-174
TERRAINS SITUÉS SUR LA RUE JOSEPHAT-MÉTHOT : PRIX DE VENTE

CONSIDÉRANT la Politique de vente de terrains résidentiels adoptée par le conseil municipal le 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le prix de vente des sept (7) terrains appartenant à la municipalité et situés sur la rue Josephat-Méthot, lesquels sont maintenant disponibles pour la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT les rapports datés du 2 mars 2021 et du 11 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles fixe à 72 \$/m² le prix de vente des sept (7) terrains appartenant à la municipalité et situés sur la rue Josephat-Méthot (numéros civiques pairs de 14 à 42).

QUE lesdits terrains soient vendus conformément aux règles établies à la Politique de vente de terrains pour le développement domiciliaire Rochette (Phases 3 et 4) adoptée le 14 novembre 2016, en faisant les adaptations nécessaires.

RÉSOLUTION N° 2103-175
**VENTE DU LOT 5 509 488 DU CADASTRE DU QUÉBEC (26, RUE ÉVELYNE-BIGNELLE) :
AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles vende de gré à gré à monsieur Simon Babin, le lot 5 509 488 du cadastre du Québec (26, rue Evelyne-Bignelle) pour la somme de 38 430 \$, taxes applicables en sus.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat notarié à intervenir préparé par Me Isa-Ève Boucher, notaire et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 2103-176
**OPÉRATION DU CENTRE DE TRANSFERT DES MATIÈRES RECYCLABLES - RENOUVELLEMENT DE
CONTRAT AVEC LA RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE Le Phare est un organisme à but non lucratif qui œuvre dans le domaine de la récupération des matières recyclables et dont l'un des objectifs poursuivis est la réinsertion et le maintien en milieu de travail des personnes ayant des problèmes de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles et la Ressource de Réinsertion Le Phare souhaitent renouveler de gré à gré le contrat pour l'opération du centre de transfert de matières recyclables de la municipalité et la réception pour fins de tri et de disposition desdites matières recyclables au centre de tri de la Ressource de Réinsertion Le Phare, lequel situé à Port-Cartier, pour une période de 36 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut permettre à la municipalité d'octroyer un contrat sans demander de soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles adresse au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une demande en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes afin d'être autorisée à renouveler de gré à gré le contrat pour l'opération de son centre de transfert des matières recyclables, de même que la réception pour fins de triage et de disposition desdites matières recyclables au centre de tri situé à Port-Cartier à Ressource de Réinsertion Le Phare, le tout selon les termes et conditions apparaissant au projet de contrat à être soumis audit ministère, lequel valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2103-177
DISPOSITION D'UN CAMION 10 ROUES À L'ENCAN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 11 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise la participation de la municipalité à la prochaine vente aux enchères qui se tiendra à Montréal les 26 et 27 mai 2021 par Les Encans Ritchie Bros afin d'y céder un camion dix roues mis hors service dans la flotte actuelle de la municipalité.

QUE madame Cindy Noël, responsable de l'approvisionnement, soit autorisée à signer les documents exigés pour réaliser la transaction de vente.

RÉSOLUTION N° 2103-178
PARC AYLMEYER-WHITTON - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des infrastructures du parc Aylmer-Whittom nécessitent les autorisations de certains ministères;

CONSIDÉRANT le rapport du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise le Groupe Synergis à signer et présenter, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au nom de la municipalité, les formulaires de demande d'autorisation dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du parc Aylmer-Whittom.

RÉSOLUTION N° 2103-179
STATION DE POMPAGE SP-3 (AVENUE ARNAUD) - POMPE À RECONSTRUIRE : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 19 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 (2°) de la Loi sur les cités et villes qui permet d'octroyer de gré à gré un contrat à un fournisseur unique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles octroie, de gré à gré, un contrat à Xylem Canada LP, en tant que fournisseur unique, pour l'acquisition de pièces nécessaires à la réparation d'une pompe de marque « Flygt » pour la

somme de 23 375,36 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2103-180

RÈGLEMENT N° 2021-471 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

La conseillère Charlotte Audet donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 2021-471, lequel remplace le règlement de tarification n° 2016-353 et elle dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce projet de règlement est de réviser la tarification en vigueur de certains services municipaux exécutés par les employés du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION N° 2103-181

PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-04 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - NOUVELLES NORMES ENCADRANT LES CAMPS DE CHASSE ET PÊCHE SITUÉS EN TERRES PUBLIQUES » : ADOPTION DU SECOND PROJET

CONSIDÉRANT la résolution n° 2102-112 par laquelle le conseil municipal adoptait le projet de règlement n° 21-04;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme n'a reçu aucun commentaire suite à la consultation écrite tenue entre le 4 et le 18 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le second projet de règlement n° 21-04 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Nouvelles normes encadrant les camps de chasse et pêche situés en terres publiques », soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2103-182

RÈGLEMENT N° 2021-470 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - AJOUT D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ (RÉSERVOIR DE GAZ SOUS PRESSION) À LA ZONE 805 CI » : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Denis Miousse et l'adoption du second projet de règlement n° 21-03 lors de la séance du 25 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2021-470 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 – Ajout d'usage spécifiquement autorisé (réservoir de gaz sous pression) à la zone 805 CI » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2103-183

STATIONNEMENT POUR LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS - SAISON ESTIVALE 2021 : AUTORISATION TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles a vécu, durant la période estivale 2020, des problématiques de stationnement, de sécurité publique et de paix et de bon ordre, relativement à des activités de camping sauvage et de stationnement illégal de véhicules récréatifs dans les parcs municipaux et autres places publiques en lien avec une présence accrue de touristes sur notre territoire en raison de la pandémie de la COVID 19;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir temporairement des mesures d'assouplissement pour s'attaquer à ces problématiques qui se répèteront lors de la prochaine saison estivale sur le territoire de la Ville dans le but d'amoinrir ces troubles et ces nuisances;

CONSIDÉRANT les rapports datés du 15 février et du 12 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné

APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 79 du règlement n° 2006-91, le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise, pour la prochaine période estivale seulement, soit du 21 juin au 21 septembre 2021, le stationnement de véhicules récréatifs dans les stationnements municipaux suivants, et ce pour un maximum de deux (2) nuits consécutives :

- Stationnement situé à l'intersection des rues de l'Église et des Campeurs (secteur Val-Marguerite : deux (2) véhicules récréatifs maximum tel que démontré au plan n° 4195-1;
- Stationnement du parc Aylmer-Whittom : quatre (4) véhicules récréatifs maximum tel que démontré au plan n° 4195-2 à l'exclusion de la période prévue pour les travaux de réfection du parc;
- Stationnement du Jardin de l'Anse : quatre (4) véhicules récréatifs maximum tel que démontré au plan n° 4195-3;
- Stationnement du Vieux-Quai : trois (3) véhicules récréatifs maximum tel que démontré au plan n° 4195-4;
- Stationnement de Plage Monaghan (accès # 1) : cinq (5) véhicules récréatifs maximum tel que démontré au plan n° 4195-5;
- Stationnement du centre Roger-Smith (secteur Clarke) : trois (3) véhicules récréatifs maximum tel que démontré au plan n° 4195-6;

QUE, conformément à l'article 20 du règlement n° 2005-63, le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles maintienne l'interdiction de faire du camping dans un parc municipal.

RÉSOLUTION N° 2103-184

ENGAGEMENT DE PERSONNEL - FÉVRIER 2021 : DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet

APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des employés temporaires ayant été engagés au courant du mois de février 2021 soit déposée au conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 2103-185
POMPIER - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Simon Carmichael soit embauché au poste de pompier au Service de la sécurité incendie, à compter du mardi 23 mars 2021 et que sa rémunération soit celle fixée pour le poste de Pompier 2 de l'échelle salariale applicable, son embauche étant assujettie à la période d'essai et aux conditions de travail prévues à la convention collective intervenue avec le Syndicat des pompiers et pompières - section locale Sept-Îles.

RÉSOLUTION N° 2103-186
SUPERVISEUR - PARCS ET ESPACES VERTS - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE : SALARIÉ RÉGULIER

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-573 adoptée par le conseil municipal le 28 septembre 2020, concernant l'embauche de monsieur Christian Girard, à titre de salarié en période de probation;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Christian Girard soit nommé à titre d'employé régulier au poste de superviseur - Parcs et espaces verts au Service des loisirs et de la culture, conformément au répertoire des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Sept-Îles, à compter du 26 mars 2021.

RÉSOLUTION N° 2103-187
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - EXPOSITION « PARCELLE D'HISTOIRE » : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet d'exposition « Parcelle d'histoire » du Salon du livre de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Sept-Îles, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et Aluminerie Alouette;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit des sommes réservées à la mise en œuvre de différents objectifs visant à soutenir le développement et à mettre en lumière les arts et la culture;

CONSIDÉRANT la qualité des projets portés à l'attention du comité de gestion et leur cohérence avec les objectifs de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gestion de l'Entente de développement culturel, en date du 15 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles accorde la subvention suivante :

PROJET	PROMOTEUR	SUBVENTION RECOMMANDÉE
Exposition « Parcelle d'histoire »	Salon du livre de la Côte-Nord	5 000 \$

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la réalisation de l'exposition « Parcelle d'histoire ».

QUE les sommes nécessaires au versement de cette subvention soient puisées à même l'Entente de développement culturel 2018-2020, laquelle a été prolongée pour permettre des actions jusqu'au 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION N° 2103-188
APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET AUTONOMES POUR L'EXERCICE 2021-2022 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022 du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Sept-Îles à déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022.

QUE madame Suzy Lévesque, trésorière et directrice du Service des finances, et madame Manon Nobert, trésorière adjointe, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Sept-Îles tous les documents nécessaires pour cette demande de subvention.

RÉSOLUTION N° 2103-189
ÉCOLE DE MUSIQUE DE SEPT-ÎLES INC. - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER : AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT la relocalisation des activités et du matériel de l'École de musique de Sept-Îles inc. à la suite du dégât d'eau survenu le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière soumise le 18 février 2021 par l'École de musique de Sept-Îles inc. ;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 9 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles verse à l'École de musique une contribution financière maximale 17 748 \$, sous présentation de pièces justificatives, laquelle sera financée par un transfert budgétaire provenant du poste « CSR - Contrat de conciergerie » au poste « Act. culturelle – Subvention ».

**RÉSOLUTION N° 2103-190
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR SUR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles nomme monsieur Louis Gravel à titre de représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de la Corporation de Développement économique Sept-Îles, pour un mandat de deux (2) ans.

QUESTIONS DE LA SALLE

Deux (2) journalistes adressent leurs questions au conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition pour le projet de développement domiciliaire Holliday.

**RÉSOLUTION N° 2103-191
CLÔTURE**

Après la période de questions,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

La séance est close à 20 h 24.

SIGNATURES

Maire

Greffière adjointe

RM/vc